



Livret remis en 1943 par le Canton de Neuchâtel à tous nouveaux jeune ayant atteint sa majorité

*(extrait du message du Conseil Fédéral du 9 décembre 1938)*

## ***Esprit et Matière***

*L'Etat n'a pas seulement pour but d'accroître le bien-être matériel des citoyens par la législation, la justice et les institutions sociales, et de défendre militairement ce bien-être contre les attaques du dehors. En adoptant une conception si matérialiste, il ne manquerait pas à la longue, principalement en temps de détresse économique, de mettre en question son existence même. Il vit essentiellement de la force des éléments spirituels qui lui ont donné naissance et qui l'ont façonné au cours des âges. A sa base, il y a une volonté et un esprit communs, une idée qui unit et qui relègue dans l'ombre tout ce qui sépare ou différencie, une idée qui trouve dans la forme de l'Etat son expression organique et sa réalisation naturelle.*

*Si cette idée est grande et forte, si elle vit dans la conscience d'un peuple, celui-ci sera prêt, dans n'importe quel danger, à tout sacrifier pour le bien de son Etat comme à supporter les plus dures épreuves d'ordre économique. Si le peuple en question reste conscient de sa grandeur et de sa force spirituelle, il sera également à l'abri des influences étrangères...*

*Par là se trouve définie, dans ses buts essentiels, la tâche de notre défense spirituelle. Elle consiste à rappeler à notre peuple les fondements spirituels de la Confédération, la caractère de notre pays et de notre Etat, à fortifier et à rallumer sa foi dans la puissance de conservation et de création de notre esprit national, à tremper ainsi sa force de résistance...*

## ***Sens de notre culture***

*L'idée suisse n'est pas un produit de la race, c'est-à-dire de la chair, mais une oeuvre de l'esprit. C'est un fait admirable qu'autour du Gothard, montagne qui sépare et col qui unit, une grande idée, une idée européenne, universelle, ait pu prendre naissance et devenir une réalité politique : l'idée d'une communauté spirituelle des peuples et des cultures occidentales. Cette idée, qui exprime le sens de la mission de notre Etat fédératif, n'est, au fond, pas autre chose que la victoire, sur le plan politique, de la pensée sur la matière, de l'esprit sur la chair. Prendre conscience de ce qu'il y a de beau et de grand dans notre conception politique, c'est déjà un élément essentiel de notre défense spirituelle. Les Liens qui attachent notre pays à trois des grandes civilisations occidentales trouvent leur complément dans le fait que ces civilisations coexistent chez nous sur un territoire commun, où elles subsistent à l'état pur, mais en se fécondant réciproquement. Une des grandes tâches de la défense spirituelle consiste à renforcer le contact des différentes cultures de la Suisse, afin que la richesse et la variété de notre vie spirituelle se manifeste plus fortement encore et que nous constatons toujours davantage notre homogénéité.*

## ***Structure fédérative de la Suisse***

*Cette coexistence de trois grandes civilisations sur un même territoire n'est pas une simple juxtaposition, mais une active collaboration, et elle serait impossible sans la structure fédérative de l'Etat. La Suisse est une communauté de républiques libres qui se sont alliées au cours des siècles. Notre Etat fédératif n'absorbe pas les éléments qui le composent, il se borne à les unir. Ces éléments, les républiques cantonales, conservent leur personnalité en tant qu'Etats. Source et fondement de notre richesse spirituelle. Source et fondement aussi de la défense spirituelle du pays! Le rempart le plus solide pour la défense de l'esprit suisse est notre structure fédérative. Aussi longtemps que les cantons confédérés resteront conscients d'eux-mêmes et que nous nous refuserons à créer un type suisse uniforme, donc effacé, nous aurons la force de résister avec succès à toutes les tentatives de synchronisation.*

*La structure fédérative du pays détermine le caractère de notre démocratie; celle-ci est construite organiquement de bas en haut, s'élevant par degrés de la communauté la plus petite à la plus grande. **C'est dans la commune que se fait l'éducation du citoyen, là qu'il apprend à se dévouer au bien de tous.** Du soin qu'il prend du sort de la commune naît son souci de celui du canton, et la conscience qu'il acquiert de sa responsabilité dans la destinée du canton lui fait comprendre sa responsabilité au sein de la Confédération. Voilà ce qui importe dans une démocratie : le sens des responsabilités. La sauvegarde de notre démocratie est moins affaire de science que de conscience. C'est sur ce plan-là que doit s'édifier notre défense spirituelle. L'Etat doit être l'objet de notre dévouement, et non pas servir à nos desseins ! Expression vivante de l'esprit suisse, si intimement lié à notre histoire, **la démocratie doit subsister par la foi et la vénération de notre jeunesse.***

## ***Respect de la dignité humaine***

*Un trait essentiel de la communauté helvétique est le respect de la dignité humaine. Le respect du droit et de la liberté de la personne est si profondément ancré en nous qu'il peut être considéré, sans aucun doute, comme l'une des caractéristiques de la pensée suisse ;*

*son maintien est une tâche primordiale de la défense spirituelle. Le respect de la dignité humaine implique celui des convictions religieuses et de leur manifestation ; il garantit, par conséquent, la paix entre les différentes confessions qui se pratiquent sur notre sol. Outre à la structure fédérative de l'Etat, c'est au respect de la dignité humaine que le droit à la langue maternelle doit de n'avoir jamais été contesté dans notre pays ; les quatre langues nationales s'y côtoient librement, sans que l'histoire de la Confédération ait jamais enregistré un conflit entre elles. Nous voyons dans la personnalité humaine la grande force créatrice de la vie de l'esprit, et les limites que l'Etat s'est fixées juridiquement résultent de la nature même de la personnalité humaine et de ses droits.*

*Communauté malgré la diversité des langues et par la force de l'esprit ; liberté, grâce à une décentralisation fédéraliste des pouvoirs de l'Etat, qui est le fruit d'un développement historique ; protection, de la libre personnalité ; la communauté toute entière réunie sous l'égide d'une Confédération forte et prête à se défendre ; telle est l'image de la liberté et de la démocratie helvétique, de l'esprit suisse. **Cet esprit, il s'agit de le défendre ; il y a là-bas une tâche si élevée qu'elle doit trouver l'adhésion unanime des citoyens.***